

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

Lundi le 7 mars 2011
À compter de 20 h
Salle des délibérations du conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Denise Perreault Théberge Mairesse suppléante

CONSEILLERS(ÈRES)

Louis Lauzon

Normand Toupin

Michel Milette

Luc Vézina

Vincent Arseneau

Marie-Andrée Petelle

Patrick Morin

DISTRICTS

Blanchard

Chapleau

Ducharme

Lonergan

Marie-Thérèse

Morris

Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse suppléante Denise Perreault Théberge.

Assistent également à la séance ordinaire du conseil :

Jean-Luc Berthiaume

Chantal Gauvreau

Robert Asselin

Greffier

Directrice générale

Directeur général adjoint
Division des services techniques

Madame la Mairesse suppléante invite les citoyens présents, les fonctionnaires municipaux et les membres du conseil municipal à une récitation personnelle de la prière, conformément au règlement 854 N.S. concernant la régie interne des séances du conseil municipal.

Madame la Mairesse suppléante constate le quorum et ouvre la séance.

1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les Cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Jean-Luc Berthiaume
Greffier du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2011-93

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté en ajoutant les items 12.1 (Nomination d'un maire suppléant - 7 mars 2011 au 4 juillet 2011), 12.2 (Dépôt de la grille de pondération - contrat 2011-18 - décontamination du terrain Napoléon et Blanchard - volet in situ) et en retirant l'item 5.6 (Subvention au Centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville - ajustement).

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-94

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE le procès-verbal de la séance du 7 février 2011 tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil le 14 février 2011 soit et est approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption de
l'ordre du jour

Approbation du
procès-verbal
du
7 février 2011



Adoption du
procès-verbal
de la
Commission
consultative
d'urbanisme
en date du
21 février 2011

RÉSOLUTION 2011-95

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE les recommandations apparaissant au procès-verbal de la Commission consultative d'urbanisme en date du 21 février 2011 soient et sont adoptées.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

- M. Salvatore Di Biase,
29, rue Gauthier : La Ville de Sainte-Thérèse appliquera-t-elle la loi sur les arbres?
- M. Christian Charron,
2, rue Émilien-Frenette : - Qu'arrive-t-il du suivi de la plainte que j'ai transmise aux élus et à Mme Létourneau concernant le dossier du CPE Marie Quat'Poches?
- Qu'en est-il aussi du dossier de l'ancien magasin Latreille et des travaux qui tardent à se compléter?
- Mme Annick Hupperetz,
501, rue Jacques-Lavigne : Concernant la grille de pondération du contrat 2011-18, maintiendrez-vous une clause (un pointage) sur la rubrique de la "*connaissance du milieu, du territoire municipal*"?
- M. Salvatore Di Biase,
29, rue Gauthier : Y a-t-il eu un permis d'émiss pour la coupe d'un arbre derrière la Place Élite?
- M. Vincent Arseneau,
conseiller municipal
du district Marie-Thérèse : - La captation des séances du conseil sur vidéo doit-elle servir à la rediffusion sur le web?
- À défaut, à quelles fins filmons-nous les séances du conseil municipal?



Adoption du règlement 922-64 N.S. - assujettissement du stationnement privé du 201, boulevard du Curé-Labelle

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2011-96

Après lecture du règlement par le greffier, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE le règlement numéro 922-64 N.S. amendant le règlement numéro 922 N.S. concernant la signalisation, la circulation et la sécurité publique afin d'y introduire des dispositions concernant le stationnement sur les terrains privés du centre commercial situé au 201, boulevard du Curé-Labelle à Sainte-Thérèse, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

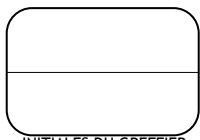
Adoption du règlement 922-68 N.S. - stationnement du Chalet Ducharme

RÉSOLUTION 2011-97

Après lecture du règlement par le greffier, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE le règlement numéro 922-68 N.S. amendant le règlement numéro 922 N.S. concernant la signalisation, la circulation et la sécurité publique afin d'introduire un pouvoir de nature discrétionnaire et temporaire de suspension des normes de restriction de stationnement face au Chalet Ducharme et d'incorporer une mesure extraordinaire de dérogation à certains véhicules d'urgence, utilisateurs du stationnement de l'hôtel de ville, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.



Adoption du
règlement
1233 N.S. -
programme de
réfection des
infrastructures
2011

RÉSOLUTION 2011-98

Après lecture du règlement par le greffier, sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE le règlement numéro 1233 N.S. ayant pour objet de décréter des travaux de réfection de certaines infrastructures (aqueduc, égout, pavage, trottoirs et bordures) sur les rues Marie-Thérèse, Thomas-Kimpton, James-Porteous et du May ainsi que sur les carrés du May, Clauss, d'Effingham, de Terrebonne et Dugué et sur une partie du boulevard Desjardins Est et pourvoyant à un emprunt d'un montant de 3 100 000 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans pour en payer le coût, soit et est adopté.
- QUE le 28 mars 2011, de 9 h à 19 h, en l'hôtel de ville, 6, rue de l'Église, soit tenu à la disposition des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1233 N.S. un registre destiné à recevoir par ordre de présentation les signature, adresse et qualification de celles d'entre elles qui demandent que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire et qu'un avis public soit donné à cette fin.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE PRÉSENTATION 2011-99

Monsieur le Conseiller Patrick Morin donne avis qu'il présentera ou qu'il sera présenté, lors d'une séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement ayant pour objet d'abroger le règlement 1000 N.S. et ses amendements, concernant le régime de retraite des employés municipaux afin de permettre l'adoption du nouveau texte de refonte dudit régime par résolution.

(Règlement 1000-1 N.S.)

Avis de
présentation -
règlement
1000-1 N.S. -
régime de
retraite des
employés
municipaux



Contrat
2007-58-3 -
location de
niveleuses -
reconduction
saison
2010-2011

4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION 2011-100

ATTENDU la résolution 2007-548 adoptée le 1^{er} octobre 2007 par laquelle le conseil municipal accordait à la compagnie " *Asphalte Desjardins inc.* " le contrat 2007-58 concernant la location de trois (3) niveleuses.

ATTENDU QUE le devis d'origine prévoyait une option de renouvellement pour la saison 2010-2011.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE la soumission de " *Asphalte Desjardins inc.* ", 3030, rue Anderson, Terrebonne (Québec) J6Y 1W1, en date du 12 septembre 2007, au taux horaire de 181 \$/heure (taxes en sus) pour la saison 2010-2011, pour la location de trois (3) niveleuses, selon le contrat d'ouvrage 2007-58-3, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-513 du budget des activités financières.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-101

ATTENDU la résolution 2009-639 adoptée le 7 décembre 2009 par laquelle le conseil municipal accordait à la compagnie " *Entretiens J.R. Villeneuve inc.* " le contrat 2009-46 concernant la location d'un chargeur sur roues équipé d'un godet à neige.

ATTENDU QUE le devis d'origine prévoyait une option de renouvellement pour la saison 2010-2011.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE la soumission de " *Entretiens J.R. Villeneuve inc.* ", 906, rue Jacques-Paschini, Bois-des-Filion (Québec) J6Z 4W4, en date du 30 novembre 2009, au taux horaire indexé à 168 \$/heure (taxes en sus), pour la saison 2010-2011, pour la location d'un chargeur sur roues équipé d'un godet à neige, selon le contrat d'ouvrage 2009-46-1, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-513 du budget des activités financières.

Adoptée à l'unanimité.

Contrat
2009-46-1 -
location d'un
chargeur -
reconduction
saison
2010-2011

Contrat
2010-15-1 -
graphisme du
" Magazine
Citoyen " -
reconduction

RÉSOLUTION 2011-102

ATTENDU l'adoption de la résolution 2010-215 au sujet de la réalisation du graphisme du Magazine Citoyen;

ATTENDU QUE la proposition initiale soumissionnée prévoyait une possibilité de trois (3) années de production;

CONSIDÉRANT QUE la première année (1^{er} juin 2010 à mai 2011) est maintenant conclue à la satisfaction de la directrice des communications et qu'elle recommande, en conséquence, la prolongation du mandat initial d'une année pour une seconde année.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE la réalisation des travaux graphiques du Magazine Citoyen (contrat 2010-15) soit et est entérinée pour la deuxième tranche du contrat soit, du mois de juin 2011 à mai 2012, à la firme " Side-Car, l'Agence ", 212, boulevard du Curé-Labelle, bureau 201, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X7, au montant de 15 241,86 \$ à être affectée au poste 02-135-00-342 du budget des activités financières 2011.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-103

Contrat
2010-30 -
demande
d'arbitrage

ATTENDU QUE le conseil municipal confiait à l'entreprise " Construction Cyvex inc. " la responsabilité de la réalisation d'un contrat de réfection des infrastructures d'une partie de la rue St-Charles et de la rue St-Stanislas par sa résolution 2010-272;

ATTENDU QUE le conseil municipal retirait la charge de l'exécution des travaux non encore entrepris audit entrepreneur, par l'adoption de sa résolution 2011-60 lors de sa séance ordinaire du 7 février 2011;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint, division des Services techniques, en accord avec le conseil municipal, transmettait de surcroît à l'entrepreneur *Cyvex inc.* le 10 février 2011, une lettre officielle refusant d'accorder des paiements supplémentaires aux paiements déjà autorisés par la Ville dans le cadre de ce contrat.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE la Ville de Sainte-Thérèse informe la compagnie " Construction Cyvex inc. " qu'elle lui offre de soumettre l'ensemble des différends découlant de la portion réalisée du contrat 2010-30 à un processus d'arbitrage conventionnel conformément aux règles de procédures prévues au *Code de procédures du Québec*.
- QUE le cabinet conseil *Bélanger, Sauvé, Avocats*, soit et est retenu pour accompagner la Direction des services juridiques et la Division des services techniques dans cette affaire.
- QUE les honoraires liés à cette intervention soient et sont appropriés à même le poste 02-140-00-412 du budget des activités financières 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Renouvellement
du portefeuille
d'assurances de
dommages

RÉSOLUTION 2011-104

CONSIDÉRANT le Regroupement d'achat en commun d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT QUE les assurances de responsabilité civile générale, civile excédentaire, municipale, automobile, garagiste, bris de machines, biens et contenus, frais d'ingénierie, délits et assurance accident viendront à échéance le 31 mars 2011;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public logé auprès des courtiers et assureurs habilités dans le but de renouveler lesdites polices d'assurances;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par la firme " René Laporte et associés inc. ", le 22 février 2011 relativement au renouvellement de ces polices.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- DE retenir les conditions de l'offre du courtier d'assurances " BFL CANADA inc. ", 2001, rue McGill College, bureau 2200, Montréal (Québec) H3A 1G1 pour les polices d'assurance responsabilité civile, civile excédentaire, automobile, garagiste, bris de machines, biens, délits, frais d'ingénierie et accident pour la période du 31 mars 2011 au 31 mars 2012, lesquelles se détaillent pour la Ville de Sainte-Thérèse, comme suit :

ASSURANCE	PRIMES AVANT TAXES	ASSUREURS
Responsabilité civile primaire	9 689 \$	Lloyd's de Londres
Responsabilité civile complémentaire	8 495 \$	Lloyd's de Londres
Automobile des propriétaires	15 396\$	Chartis Canada
Automobile des garagistes	500 \$	Chartis Canada
Biens	34 894 \$	Affiliated FM
Bris de machines	4 111 \$	Affiliated FM
Délits	2 169 \$	Chartis Canada
Frais d'ingénierie	2 936 \$	Affiliated FM
Accident pompiers, brigadiers, bénévoles	2 275 \$	AXA Assurance
TOTAL :	80 465 \$	

Le tout selon les garanties, limites et franchises retenues, pour un montant total de 86 806,75 \$ (taxes incluses).

- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense aux postes budgétaires 02-190-00-421, 02-190-00-422 et 02-190-00-424 du budget des activités financières 2011.

Adoptée à l'unanimité.



Renouvellement
du portefeuille
en
responsabilité
municipale

RÉSOLUTION 2011-105

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la firme " *René Laporte et associés inc.* " le 22 février 2011 relativement à l'adjudication de la police d'assurance en " *Responsabilité Municipale* ".

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- DE retenir les conditions du courtier d'assurances " *Lemieux, Ryan & associés inc.* ", 1450, rue City Councillors, bureau 430, Montréal (Québec) H3A 2E6, concernant l'assurance " *Responsabilité Municipale* ", pour la période du 31 mars 2011 au 31 mars 2012 pour une prime de 18 697 \$ (taxes en sus), avec l'assureur Lloyd's de Londres.

Le tout selon les garanties, limites et franchises retenues, pour un montant total de 20 379,73\$ (taxes de 9 % incluses).

- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-422 du budget des activités financières 2011.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-106

ATTENDU la résolution numéro 2011-104 par laquelle le conseil municipal octroyait le renouvellement du portefeuille d'assurances en responsabilité civile primaire pour le terme 2011-2012, au courtier " *BFL Canada risques et assurances inc.* ";

ATTENDU l'entente conclue entre les membres du Regroupement, soit les Villes de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Saint-Eustache, Sainte-Thérèse, des MRC Thérèse-De Blainville et de Mirabel, de la Régie d'assainissement des eaux usées de Ste-Thérèse et Blainville, de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville et de la Régie d'assainissement des eaux de Lorraine et Rosemère, relativement à l'établissement d'une franchise collective quant aux risques découlant de la responsabilité civile primaire.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QU'une franchise collective, pour l'ensemble des membres du Regroupement, d'un montant de 500 000 \$ soit créée pour l'assurance civile primaire, pour le terme 2011-2012 et que le trésorier soit et est autorisé à verser la quote-part de la Ville de Sainte-Thérèse à cette franchise collective au montant de 50 915 \$ à même le poste budgétaire 02-190-00-429.

Adoptée à l'unanimité.

Fonds de
franchise
collective -
paiement de la
quote-part
2011-2012



5.- FINANCES

Adoption de la
liste des
comptes à
payer -
dépenses de
fonctionnement

RÉSOLUTION 2011-107

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE la liste des comptes à payer du budget des activités financières pour 2011 ainsi que le rapport des engagements de dépenses autorisés en vertu du règlement 1186 N.S. :

Chèques n ^{os} 39661 à 40141	2 981 231,72 \$
Paiements préautorisés Hydro-Québec	<u>133 158,73 \$</u>
TOTAL	3 114 390,45 \$

soient et sont adoptés.

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau du trésorier et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption de la
liste des
comptes à
payer -
dépenses
d'investisse-
ments

RÉSOLUTION 2011-108

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE la liste des comptes à payer du budget des activités d'investissements pour 2011 :

Chèques n ^{os} 2507 à 2532	<u>511 560,49 \$</u>
TOTAL	511 560,49 \$

soit et est adoptée.

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau du trésorier et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité.



Achats divers
au fonds de
roulement -
ratification

RÉSOLUTION 2011-109

ATTENDU les dépenses imputables au fonds de roulement relativement aux bons de commande ci-après énumérés.

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE le trésorier soit et est autorisé à imputer au fonds de roulement les dépenses suivantes, lesquelles seront remboursées par le budget des activités financières pendant les cinq (5) prochaines années en versement annuels égaux débutant en 2011 :

BON DE COMMANDE RÉQUISITION DE FACTURE	DESCRIPTION	DÉPENSES
Martech Factures # 111018, 110290, 106243 et 107181	Panneaux de signalisation	18 688 \$
	TOTAL	18 688 \$

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-110

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE le trésorier soit et est autorisé à procéder au paiement de la facture de l'Union des municipalités du Québec, au montant de 25 371,83 \$ (taxes incluses) à titre de paiement du renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sainte-Thérèse pour l'année 2011.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense à même le poste 02-110-00-494 du budget des activités financières.

Adoptée à l'unanimité.

Union des
municipalités
du Québec -
paiement de la
quote-part 2011



Indicateurs de
gestion 2009

RÉSOLUTION 2011-111

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse a procédé à la compilation des données pour l'année 2009 de ses indicateurs de gestion.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le conseil municipal informe ses citoyens de la conclusion de la compilation des vingt-et-un (21) indicateurs de gestion pour l'année 2009 qui ont été sélectionnés.
- QUE le conseil municipal confirme que l'objectif poursuivi par cette démarche est de permettre à la Ville d'améliorer sa performance dans la prestation des services à la population et également de permettre aux élus et gestionnaires de mieux suivre l'évolution de la qualité des services et de la santé financière pour optimiser la gestion et la planification.
- QUE le Service des communications soit et est autorisé à inclure au site internet de la Ville un résumé des résultats des indicateurs de gestion 2009.

Adoptée à l'unanimité.



6.- RESSOURCES HUMAINES

Rapport des engagements temporaires du mois de février 2011 - règlement n° 1183 N.S.

RÉSOLUTION 2011-112

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE le rapport des engagements temporaires de la directrice générale, du mois de février 2011, à l'égard des employés touchés par le règlement numéro 1183 N.S., soit et est adopté par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Nomination d'un chauffeur - Service des travaux publics

RÉSOLUTION 2011-113

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE M. Stéphane Cousineau, actuellement horticulteur au Service des parcs et bâtiments, soit et est nommé au poste de chauffeur au Service des travaux publics, et ce, à compter du 8 mars 2011.

Son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective intervenue entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des employés(es) de la Ville de Sainte-Thérèse (CSN).

Adoptée à l'unanimité.

Nomination d'une bibliothécaire - bibliothèque municipale

RÉSOLUTION 2011-114

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE Mme Émilie Côté soit et est nommée au poste de bibliothécaire avec le statut d'employée à l'essai au module bibliothèque au Service des arts et de la culture, et ce, à compter du 8 mars 2011.

Son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective intervenue entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des employés(es) de la Ville de Sainte-Thérèse (CSN).

Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

Adoptée à l'unanimité.



Nomination
d'une biblio-
technicienne -
bibliothèque
municipale

RÉSOLUTION 2011-115

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE Mme Marie-Claude Quesnel soit et est nommée au poste de bibliotechnicienne avec le statut d'employée à l'essai au module bibliothèque au Service des arts et de la culture, et ce, à compter du 8 mars 2011.

Son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective intervenue entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des employés(es) de la Ville de Sainte-Thérèse (CSN).

Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

Adoptée à l'unanimité.

Poste de
manœuvre au
Service
des travaux
publics -
nomination

RÉSOLUTION 2011-116

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE M. David Lafrenière soit et est nommé au poste de manœuvre, et ce, à compter du 8 mars 2011.

Son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective en vigueur entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des employés(es) de la Ville de Ste-Thérèse (CSN).

Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

Adoptée à l'unanimité.

7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Autorisation de signatures -
protocole d'entente -
stationnement privé du
201, boulevard du Curé-Labelle

RÉSOLUTION 2011-117

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse le protocole d'entente à intervenir avec la compagnie 9193-4265 Québec inc. relatif au stationnement sur les terrains privés du centre commercial situé au 201, boulevard du Curé-Labelle (nouvel emplacement de la Caisse populaire Thérèse-De Blainville).

Adoptée à l'unanimité.

Autorisation de signatures -
servitude d'égout pluvial -
rue Turgeon

RÉSOLUTION 2011-118

ATTENDU le projet de construction résidentielle prévu à l'emplacement vacant situé entre la place Casavant et la rue Turgeon, voisin du *Manoir l'Amitié n'a pas d'âge*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessitera la modification (diminution) d'une servitude municipale protégeant une canalisation pluviale souterraine existante.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE le conseil municipal entérine et autorise le projet de réduction de l'assiette d'une servitude, dûment publiée sous le numéro 15 684 398 au *Bureau de la publicité des droits* de la circonscription foncière de Terrebonne, et mandate les professionnels suivants à ce faire :

- M. Mathieu Vanasse, arpenteur-géomètre, 260, rue Barrette, Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3K4, pour préparer les plan et description technique requis, le tout aux frais du promoteur immobilier.
- M^e Robert Blais, notaire, pour préparer l'acte notarié requis, le tout aux frais du promoteur immobilier.

- QUE la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse tout document à cet effet.

(Contrat notarié n° E-52)

Adoptée à l'unanimité.



Autorisation de signatures - servitude pour le passage de la piste cyclable - projet de construction résidentielle rue Turgeon

RÉSOLUTION 2011-119

ATTENDU le projet de construction résidentielle prévu à l'emplacement vacant situé entre la place Casavant et la rue Turgeon, voisin du *Manoir l'Amitié n'a pas d'âge*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est touché, en sa façade, par le passage d'une piste cyclable de la ville et qu'il y aurait lieu de protéger son implantation et son entretien par une servitude;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le conseil municipal entérine et autorise la préparation d'un acte notarié de servitude pour l'implantation et l'entretien d'une piste cyclable sur une partie des lots 3 541 264, 3 541 265 et 2 505 900 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne et mandate les professionnels suivants à ce faire :
 - M. Mathieu Vanasse, arpenteur-géomètre, 260, rue Barrette, Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3K4, pour préparer les plan et description technique requis, le tout aux frais de la Ville de Sainte-Thérèse.
 - M^e Robert Blais, notaire, pour préparer l'acte notarié requis, le tout aux frais de la Ville de Sainte-Thérèse.
- QUE la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse tout document à cet effet.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier ces dépenses aux postes budgétaires 02-140-00-412 et 02-140-00-418 du budget des activités financières 2011

(Contrat notarié n° V-45)

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-120

ATTENDU la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QUE la date du 1^{er} novembre 2010 correspond à la date anniversaire de l'élection de l'actuel conseil municipal et qu'une déclaration pécuniaire révisée de chaque membre du conseil municipal fut alors déposée.

ATTENDU QU'en vertu des récentes modifications législatives en matière de gestion contractuelle et d'éthique, une nouvelle déclaration pécuniaire plus exhaustive est désormais requise.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la déclaration révisée des intérêts pécuniaires de Monsieur Patrick Morin, conseiller du district Verschelden.

Adoptée à l'unanimité.

Déclaration des intérêts pécuniaires - conseiller du district Verschelden

RÉSOLUTION 2011-121

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable de BLAINVILLE, BOISBRIAND, MIRABEL ET SAINTE-THÉRÈSE intervenue le 4 mars 1992.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse accepte, conformément aux dispositions contenues à l'entente entre les Villes de Blainville, Boisbriand, Mirabel et Sainte-Thérèse relative à l'alimentation en eau potable, de reconduire pour l'année 2011 la série d'interventions prévue à l'article 7.6 de ladite entente intermunicipale afin de sensibiliser les populations des municipalités visées à une utilisation parcimonieuse de l'eau potable.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à acquitter l'ensemble des dépenses inhérentes à ce programme à partir du poste budgétaire 02-135-00-344 du budget des activités financières 2011, selon la répartition à être établie par la directrice du Service des communications.
- QUE M. Yves Lanthier, chef du module station purification de l'eau, soit et est nommé pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au comité de la MRC Thérèse-De Blainville créé à ce sujet.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-122

ATTENDU QU'en vertu de différentes résolutions le conseil municipal confiait la gestion de diverses commissions, à différents élus du conseil municipal ainsi qu'à des fonctionnaires municipaux et qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE les membres du conseil municipal et les fonctionnaires municipaux suivants soient et sont nommés à la Commission de la sécurité publique :

Membres élus : M. Normand Toupin
M. Michel Milette

Fonctionnaires municipaux : M. Richard Grenier
M. Gilles Morin

- QUE toutes dispositions incompatibles à la présente soient et sont abrogées.

Adoptée à l'unanimité.



Représentation
à la Commission
des lésions
profession-
nelles - mandat

RÉSOLUTION 2011-123

ATTENDU QU'une audience de la Commission des lésions professionnelles se tiendra le 18 mai prochain pour un dossier concernant le CSSS Thérèse-De Blainville, la Ville de Sainte-Thérèse et Madame Lise Voisine;

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le cabinet juridique *Bélanger Sauvé avocats*, 5, place Ville-Marie, bureau 900, Montréal (Québec) H3B 2GZ, soit et est autorisé à représenter la Ville de Sainte-Thérèse dans cette affaire (numéro de dossier de la CLP M-399027-64-1001);
- QUE les honoraires soient imputés au poste budgétaire 02-140-00-412 du budget des activités financières 2011.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-124

ATTENDU QU'une modification à l'entente intermunicipale entre les villes de Boisbriand, Blainville, Mirabel et Sainte-Thérèse concernant la production d'eau potable est nécessaire afin de réaliser divers travaux de rénovation;

ATTENDU QUE chaque Ville aura une quote-part à verser et que celle de la Ville de Boisbriand sera issue d'un règlement d'emprunt.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE la Ville de Sainte-Thérèse confirme à la Ville de Boisbriand que sa signature de l'entente intermunicipale citée au préambule deviendra caduque dans l'éventualité où le règlement d'emprunt visant à payer sa quote-part ne soit pas approuvé par le MAMROT.

Adoptée à l'unanimité.

Entente
intermunicipale
sur l'eau -
précisions

8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION 2011-125

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé, le 2 décembre 2010, qu'il permettrait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) notamment :

- pour que la date de fin de ce ou de ces projets puisse être prorogée au 31 octobre 2011, le conseil municipal a déjà transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une résolution par laquelle il s'est engagé à compléter ce ou ces projets avant cette date et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après cette date;
- pour que la date de fin de ce ou de ces projets puisse être prorogée au 31 octobre 2011, il faut aussi que des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) aient été facturées pour ce ou ces projets avant le 31 mars 2011;
- pour rendre compte de ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, il faut lui transmettre, au plus tard le 31 mars 2011, le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses complété et signé accompagné d'une résolution du conseil certifiée conforme et signée.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- D'autoriser Monsieur Robert Asselin, directeur-général adjoint, division Services techniques, à compléter et signer le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses annexé à la présente résolution, et de transmettre ce formulaire et cette résolution, au plus tard le 31 mars 2011, à la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-126

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE les officiers municipaux ci-après dévoilés soient et sont nommés responsables de la gestion des immatriculations du parc de véhicules de la Ville de Sainte-Thérèse et autorisés à signer tous documents s'y rattachant :
 - M. Alain Bérubé, directeur du Service des travaux publics;
 - M. Michel Deslauriers, chef aux opérations - mécanique;
 - M. Gilles Morin, chef aux opérations au Service des travaux publics;
 - M. Steve Delisle, chef aux opérations au Service des travaux publics;
- QUE toute résolution incompatible à la présente soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.



Œuvres de
M. Philippe
Beha à la
bibliothèque -
signature d'un
contrat de
licence

9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

RÉSOLUTION 2011-127

ATTENDU QU'à même le projet d'agrandissement de la bibliothèque municipale, il a été retenu de doter cette dernière d'une murale (fresque de personnages) signature de l'artiste Philippe Beha;

CONSIDÉRANT que la Ville et spécialement le Module de la bibliothèque, souhaite utiliser ce concept de murale en déclinant de diverses façons son utilisation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE la directrice du Service des communications soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse la convention de droit de reproduction et d'utilisation de l'œuvre de Monsieur Philippe Béha (représenté par la firme *Miss Illustration*) exposée en tant que murale à la bibliothèque municipale.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-128

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse sera ville hôte du 24^e colloque " *Les Arts et la Ville* " qui se tiendra du 25 au 27 mai prochain sous le thème " *LIAISONS HEUREUSES - LA SYNERGIE ÉDUCATION, CULTURE ET MUNICIPALITÉ* ".

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter la somme de 15 000 \$ au poste budgétaire 02-791-00-970 à partir des excédents de fonctionnement non affectés et de verser cette somme à titre de contribution de la Ville de Sainte-Thérèse comme ville hôte du 24^e édition du colloque " *Les Arts et la Ville* ".

Adoptée à l'unanimité.

Colloque
" *Les Arts
et la Ville* " -
participation
financière

RÉSOLUTION 2011-129

CONSIDÉRANT l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Thérèse s'est engagée à promouvoir avec équité, partout dans son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que les décisions prises par la Ville de Sainte-Thérèse en matière d'habitation, de culture, de sécurité, de loisirs, d'environnement, de développement communautaire, économique et urbain ont une grande influence sur la santé de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT qu'une approche multisectorielle et concertée dans la communauté de Sainte-Thérèse peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que l'administration de la Ville de Sainte-Thérèse désire encourager cette concertation et participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en respectant ses champs de compétence et tout en reconnaissant les efforts et le travail des autres partenaires;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Thérèse veut favoriser la participation de ses citoyens et citoyennes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques municipales favorisant la santé et la qualité de la vie;

CONSIDÉRANT qu'il est important que la Ville de Sainte-Thérèse assume le leadership d'une ville en santé;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu que la Ville de Sainte-Thérèse:

- adhère au Réseau québécois de Villes et Villages en santé et partage cette expérience avec d'autres municipalités;
 - adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant un développement sain, créant un environnement favorable à la santé et renforçant les actions communautaires;
 - forme, dans la mesure du possible, un comité de travail composé de représentants de la Ville et de représentants des différents secteurs de la communauté pour s'assurer de la réalisation de ces objectifs et invite différents partenaires à la soutenir dans cette démarche;
 - mette en œuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement;
 - nomme Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle et le chef du module du développement durable pour la représenter au sein de ce comité de travail;
 - accepte le principe d'engager, le cas échéant, à cette fin, les sommes couvrant les ressources humaines et matérielles requises pour la réalisation des projets dont elle aura accepté la réalisation;
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter les frais d'adhésion au poste budgétaire 02-731-00-494.

Adoptée à l'unanimité.



Subvention pour
le transport des
athlètes - Jeux
du Québec 2011

Autorisation
d'utilisation de
pièces pyro-
techniques -
règlement
1155-3 N.S.

Restriction du
stationnement
sur rue -
boulevard
Ducharme

RÉSOLUTION 2011-130

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE le conseil municipal autorise le versement d'une somme de 120 \$ (pour compenser les frais de transport et de vêtements) par athlète de Sainte-Thérèse pour chaque jeune ayant été sélectionné à participer aux Jeux du Québec - Hiver 2011.

Adoptée à l'unanimité.

10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION 2011-131

ATTENDU les dispositions contenues au règlement 1155-3 N.S. concernant la qualité de vie et plus particulièrement le chapitre 4 exposant les règles à respecter à l'égard des armes, explosifs et pièces pyrotechniques;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 15.3 du chapitre 4 du susdit règlement, il est possible au conseil municipal d'accorder certaines dérogations à l'égard des feux d'artifices;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Zinc Productions*, dans le cadre de la tournée *Daniel Lemire 2010-2011* déposait en date du 21 février 2011 une telle demande de dérogation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE le conseil municipal concède une dérogation à l'entreprise *Zinc Productions*, à l'effet de lui accorder la permission de procéder à la mise à feu de pièces pyrotechniques dans le cadre des spectacles de la tournée *Daniel Lemire 2010-2011* qui auront lieu au Théâtre Lionel-Groulx les 28 et 29 avril 2011, le tout conformément à l'article 15.3 du règlement numéro 1155-3 N.S.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-132

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE le stationnement de véhicules soit et est interdit sur le côté nord du boulevard Ducharme, entre les deux entrées cochères desservant la caserne de pompiers.
- QUE le Service des travaux publics soit et est autorisé à poser et à maintenir la signalisation appropriée.

Adoptée à l'unanimité.

11.- GESTION DU TERRITOIRE

Programme
Climat
municipalités -
volet AEE
(agence
d'efficacité
énergétique)

RÉSOLUTION 2011-133

ATTENDU qu'en vertu de la résolution 2010-280 adoptée le 7 juin 2010, le conseil municipal octroyait un contrat à la firme " *SNC-Lavalin inc.* " pour la réalisation d'un inventaire des sources d'émission de gaz à effet de serre (GES) ainsi qu'un plan d'actions dans le cadre du programme *Climat Municipalités*;

CONSIDÉRANT QUE l'*Agence de l'efficacité énergétique du Québec* offre à la Ville de Sainte-Thérèse de parapher une entente de service par laquelle la municipalité offre de mettre à leur disposition l'inventaire des émissions de GES en cours de réalisation, en échange d'une contribution financière de l'Agence.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE la mairesse et le greffier soient et sont habilités à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse une entente de service avec l'*Agence de l'efficacité énergétique du Québec* tel qu'il est énoncé au préambule de la présente, laquelle prévoit une aide financière maximale de 9 010 \$.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-134

ATTENDU la demande d'implantation d'une arche d'amitié, à l'effigie du *Club Lions Sainte-Thérèse*, déposée à la Ville de Sainte-Thérèse le 11 février 2011 par le secrétaire du club;

CONSIDÉRANT QUE plus de 70 arches semblables ont été érigées depuis l'érection de la première, toutes synonymes de l'amitié des Lions envers leurs concitoyens;

ATTENDU que le conseil municipal accepte qu'une telle implantation se réalise;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse entérine le projet de construction d'une arche d'amitié du *Club Lions Sainte-Thérèse* et identifie pour ce faire le terre-plein central du boulevard Desjardins, immédiatement à l'est de l'intersection de la rue Vaudry puisque la Ville de Sainte-Thérèse retient l'autre portion dudit terre-plein (à l'ouest du boulevard du Curé-Labelle) pour sa propre identification corporative.
- QUE cette arche soit implantée sous la supervision de la Division des services techniques de la Ville de Sainte-Thérèse et construite conformément au devis préparé par *Jean-Guy Robert inc.* (26 février 2003).

Adoptée à l'unanimité.

Autorisation
au Club Lions
Sainte-
Thérèse - pose
d'une arche
d'amitié



Autorisation de signatures - servitude entre le CCCTB et la compagnie numérique 9193-4265

RÉSOLUTION 2011-135

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire du nouveau complexe commercial devant loger la Caisse Desjardins projetée de constituer un lien carrossable entre son édifice et le stationnement du Centre culturel et communautaire Thérèse-De Blainville (CCCTB), permettant ainsi la liaison avec le boulevard du Séminaire.

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- D'autoriser la mairesse et le greffier à signer pour et au nom de la Ville, à titre d'intervenant, le projet d'acte de servitude et de droit de passage à intervenir entre les deux (2) parties en cause décrites au préambule.

(Projet de contrat notarié n° C-212)

Adoptée à l'unanimité.

12.- AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION 2011-136

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE Monsieur Normand Toupin, conseiller, soit et est nommé à titre de maire suppléant pour le prochain terme de quatre (4) mois, savoir du 7 mars 2011 au 4 juillet 2011.
- QUE pendant l'absence de la mairesse, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au conseil de la municipalité régionale du comté Thérèse-De Blainville, le maire suppléant soit et est désigné comme substitut de la mairesse pour la Ville de Sainte-Thérèse.
- QUE pendant l'absence de la mairesse, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste à la Conférence régionale des élus (CRÉ), le maire suppléant soit et est désigné comme substitut de la mairesse pour la Ville de Sainte-Thérèse.
- QUE le conseil municipal exprime ses remerciements et félicitations à Madame Denise Perreault Théberge, pour le bon travail accompli lors de son mandat à la dernière suppléance de la Mairie.

Adoptée à l'unanimité.

Nomination d'un maire suppléant - 7 mars 2011 au 4 juillet 2011



Dépôt de la
grille de
pondération -
contrat
2011-18 -
décontami-
nation du
terrain
Napoléon et
Blanchard -
volet in situ

RÉSOLUTION 2011-137

ATTENDU les dispositions législatives contenues à la *Loi sur les cités et villes* à l'égard de l'adjudication de contrat;

ATTENDU les dispositions du règlement 1229 N.S. concernant la politique de gestion contractuelle.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE le document d'appel d'offres portant le numéro de contrat 2011-18 et la grille établissant le système de pondération et d'évaluation des offres (à deux étapes, soit le prix et les critères qualitatifs) dans le cadre de la réalisation des travaux de décontamination du terrain situé à l'intersection des rues Napoléon et Blanchard pour le volet *in situ*, soient et sont approuvés comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité.



Résolution
d'appui au
Collège
Lionel-Groulx -
construction
d'un terrain
de soccer

13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION 2011-138

ATTENDU qu'il est de l'intention des administrateurs du Collège Lionel-Groulx de procéder à la réfection du terrain de soccer sis sur leur propriété;

ATTENDU qu'en vertu d'un protocole d'entente à concevoir, tant la Ville de Sainte-Thérèse que le Collège Lionel-Groulx tireraient profit d'une réfection de ces infrastructures sportives.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse donne son appui au projet de réfection du terrain de soccer du Collège Lionel-Groulx.

Adoptée à l'unanimité.

" La Nuit des
sans-abri " -
Place
du Village -
21 octobre 2011

RÉSOLUTION 2011-139

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse accorde son autorisation à ce que l'activité nommée " La Nuit des sans-abri " soit tenue sur la Place du Village le 21 octobre 2011 pour une 22^e édition.
- QUE la Direction du service des sports et loisirs communautaires soit et est chargé d'assurer la représentation de la Ville au sein du comité organisateur.

Adoptée à l'unanimité.

Gala
d'excellence du
sport étudiant
2011 - remise
d'une
commandite

RÉSOLUTION 2011-140

ATTENDU le Gala d'excellence du sport étudiant Laurentides-Lanaudière qui se tiendra à l'Académie Sainte-Thérèse le 17 mai 2011.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE le conseil municipal autorise la remise d'une commandite d'un montant total de 250 \$.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-610.

Adoptée à l'unanimité.

Sommet sur le milieu municipal - UMQ - inscription de la mairesse

RÉSOLUTION 2011-141

ATTENDU la tenue du *Sommet sur le milieu municipal* qui se tiendra le 19 mars 2011 à Boucherville.

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE Madame la Mairesse soit et est autorisée à participer au *Sommet sur le milieu municipal* qui se tiendra le 19 mars 2011 à Boucherville.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter la dépense rattachée à cette activité au poste budgétaire 02-110-00-310.

Adoptée à l'unanimité.

Assises annuelles de l'UMQ - participation

RÉSOLUTION 2011-142

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q. chap. T-11.0001);

ATTENDU les disponibilités budgétaires contenues au budget d'opérations 2011 de la Municipalité.

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE les membres du conseil municipal soient et sont autorisés à s'inscrire et à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec à être tenues au Centre de congrès à Québec les 5, 6 et 7 mai 2011.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à imputer au postes budgétaire 02-110-00-310 une dépense de 4 500 \$ (taxes incluses), relatives aux coûts d'inscriptions, d'hébergement et de représentation des participants de la Municipalité et qu'une somme maximale de 2000 \$ soit et est autorisée à la mairesse pour frais de représentation à même ledit poste 02-110-00-310.

Adoptée à l'unanimité.

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Christian Charron,
2, rue Émilien-Frenette
- : - Ma question porte sur le règlement 1233 N.S. adopté ce soir. Pourquoi l'ensemble des contribuables supporte-t-il la taxation générée par ce règlement?
- Dans votre réflexion sur les réfections de rue, fonctionnez-vous par rotation? par priorité?
- M. Salvatore Di Biase,
29, rue Gauthier
- : - Qu'arrivera-t-il de l'amendement présenté par le règlement 1199 N.S.?
- Y aura-t-il une nouvelle consultation des citoyens?
- M. Christian Charron,
2, rue Émilien-Frenette
- : Au sujet du dépôt des indicateurs de gestion réalisé à la séance de ce soir, pourquoi y a-t-il une majoration importante du résultat de l'indicateur "*Durée moyenne des lésions professionnelles*"?

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la
séance

RÉSOLUTION 2011-143

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 21 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffier (ou de l'assistant-greffier en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Date

M. Jean-Luc Berthiaume
Greffier de la Ville

Date